



ASSOCIATION **SOUTENIR**  
QUÉBÉCOISE DE LA **REPRÉSENTER**  
GARDE SCOLAIRE **MOBILISER**

Voici quelques précisions concernant la mise en place des services de garde d'urgence tirées d'une lettre envoyée le 1<sup>er</sup> décembre aux centres de services scolaires.

### **1. Identification des points de service et inscription**

- Les services de garde d'urgence doivent être offerts en fonction du calendrier scolaire.
- D'ici le 9 décembre, les centres de services scolaires et les commissions scolaires détermineront les écoles qui offriront ces services. Ils doivent ouvrir un nombre suffisant d'écoles, idéalement aux abords des centres hospitaliers.
- Dans la semaine du 7 décembre, les parents qui occupent un emploi parmi ceux identifiés auront accès à un formulaire d'inscription sur le site Québec.ca pour réserver une place dans un service de garde.
- La liste des emplois visés sera publiée sur le site Québec.ca. Elle inclura notamment les employés du réseau de la santé et des services sociaux, ceux des services d'urgence (policiers, pompiers) et le personnel scolaire.

### **2. Ratio et groupes stables**

- Le ratio sera de un éducateur.trice pour 10 enfants
- Le regroupement d'élèves au sein de groupes stables est permis. Ces groupes stables peuvent être différents des groupes-classes habituels. Les élèves provenant de différentes écoles peuvent être regroupés dans un même point de service.

### **3. Port du couvre visage, hygiène et salubrité**

- La distance de deux mètres doit être maintenue entre les élèves appartenant aux différents groupes stables de 10 élèves.
- Les mesures habituelles relatives à la distanciation physique, l'hygiène et la salubrité, la désinfection et le port du couvre visage ou des équipements de protection individuelles continueront de s'appliquer

### **4. Affectation du personnel**

- Il est recommandé de recourir au volontariat. Si nécessaire, le personnel pourrait être assigné selon l'ordre inverse d'ancienneté tout en prévoyant une alternance, afin d'être équitable et de limiter la rémunération d'heures supplémentaires.